



RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02028

Numéro SIREN : 814 782 371

Nom ou dénomination : LES 2N

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2017 sous le numéro de dépôt 10507

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entrepriseSAS LES 2N

Néant

Adresse de l'entreprise10, rue des Sablons, Le Tillet 77570 Bougigny

SIREN814782371

10507

Durée de l'exercice en nombre de mois13

Durée de l'exercice précédent*0

ACTIF

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilitisations incorporelles {Fonds commercial *Autres *}

Immobilitisations corporelles *

Immobilitisations financières * (1)

Total I (5)

ACTIF CIRCULANT

STOCKS

Matières premières, approvisionnements, en cours de production *

Marchandises *

Avances et acomptes versés sur commandes

Créances (2) {Clients et comptes rattachés *Autres* (3)}

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités

Charges constatées d'avance*

Total II

Total général (I + II)

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel*

Écarts de réévaluation

Réserve légale

Réserves réglementées*

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)

Report à nouveau

Résultat de l'exercice

Provisions réglementées

Total I

Provisions pour risques et charges

Total II

DETTES (4)

Emprunts et dettes assimilées

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Fournisseurs et comptes rattachés*

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)

Produits constatés d'avance

Total III

Total général (I + II + III)

RENVIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) Dont créances à plus d'un an

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs

(4) Dont dettes à plus d'un an

(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*

Exercice N clos le31122016

Exercice N1

NET

1201 000

124

126

130

132

134

136(2 020)

140

142(1 020)

154

15682

164

166720

1726 600

174

1767 402

1806 381

193

195

1826 000

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LES 2N

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*		209		210	
Production vendue	Biens	215		214	
	Services*	217		218	
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222	
Production immobilisée*				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	1 906
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	114
Rémunérations du personnel*				250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
Dotations aux amortissements*				254	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	2 020

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270 (2 020)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)

310 (2 020)

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

314 2 020

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990	
	Dont divers		Investissements outre-mer	344	350
	ZFA (44. quaterdecies)	345			
	Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col.1
Déficit col.2

352

354 2 020

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col.1
Déficit col.2

370

372 2 020

Annexe



RAPPEL : Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) **Immobilisations corporelles :**

Coûts historiques

b) **Stocks :**

Coût moyen unitaire pondéré

c) **Créances :**

Coûts historiques

Immobilisations

SAS LES 2N

Période du 10/12/15 au 31/12/16
Edition du 16/10/17
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			6 000
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :			6 000
TOTAL GÉNÉRAL			6 000

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			6 000	
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :			6 000	
TOTAL GÉNÉRAL			6 000	

État des Échéances des Créances et Dettes

SAS LES 2N

Période du 10/12/15 au 31/12/16
Edition du 16/10/17
Tenue de compte EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	381	381	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	381	381	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL	381	381	
----------------------	------------	------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	82	82		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	720	720		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	6 600	6 600		
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	7 402	7 402	
----------------------	--------------	--------------	--

Liste des Filiales et Participations

SAS LES 2N

Période du 10/12/15 au 31/12/16
Edition du 16/10/17
Tenue de compte EURO

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)			
OURS BLANC	(45 290)	100	(51 290)
2. participations (10 à 50% du capital détenu)			
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. filiales non reprises en A:			
- françaises			
- étrangères			
2. participations non reprises en A:			
- françaises			
- étrangères			

LES 2N
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 10, rue des Sablons, lieu dit du Tillet, 77570 Bougigny
814 782 371 R.C.S MELUN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2017**

Le 29 juin 2017,

A 19 heures,

Les associés de la société LES 2N se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 10, rue des Sablons, lieu dit du Tillet, 77570 Bougigny, sur convocation faite par lettre simple pour les associés adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur DIDIER DAS NEVES, en sa qualité de Président de la Société.

Mr MICHEL DAS NEVES est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1 000 sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des titres, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion du Comité de direction,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Comité de direction,
- Approbation des conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice, visées à l'article L.227.10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 et quitus au Comité de direction,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Comité de direction ;

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Comité de direction, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 2 020,49 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	- 2 020,49 euros
---------------------	------------------

En totalité au compte « Report à nouveau <u>déiteur</u> »	- 2 020,49 euros
---	------------------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de – 1 020,49 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

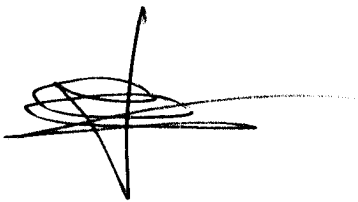
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A handwritten signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire

A handwritten signature consisting of a few sharp, angular strokes.

LES 2N
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 10, rue des Sablons, lieu dit du Tillet, 77570 Bougligny
814 782 371 R.C.S MELUN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 2 020,49 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	- 2 020,49 euros
---------------------	------------------

En totalité au compte « Report à nouveau <u>déiteur</u> »	- 2 020,49 euros
---	------------------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de
– 1 020,49 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

